



IMPORTANT – IMPORTANT - IMPORTANT

Aux participants à la

Session de l'Assemblée du Consistoire des 10 et 11 juin 2020 à la cathédrale Saint-Pierre

Les consignes ci-dessous sont extraites du plan de protection de la manifestation « Session de juin 2020 de l'Assemblée du Consistoire de l'EPG ». Celui-ci applique au mieux les mesures et recommandations officielles édictées par le Conseil fédéral dans le cadre de la pandémie de COVID-19, pour protéger les personnes et lutter contre la propagation du Coronavirus.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Rappel : Les personnes malades ne peuvent pas participer à la session.

Toutes les personnes présentes à la session ont l'obligation de respecter en tout temps

les gestes barrière habituels

la distance de sécurité de 2 mètres entre les personnes

à l'intérieur de la cathédrale durant les séances du Consistoire, et autour de celle-ci pendant les pauses.

Elles doivent se soumettre aux instructions des personnes en charge de l'accueil et de la sécurité, qui sont identifiables par un badge.

La personne responsable du respect du plan de protection a l'obligation d'intervenir en cas de refus de respecter les consignes de sécurité.

Les déplacements à l'intérieur de la cathédrale sont limités au maximum. Chacune et chacun doit rester assis à sa place, sous réserve des déplacements nécessaires aux débats et activités d'Assemblée.

Accès sur inscription

L'accès à l'intérieur de la cathédrale pendant la session est possible uniquement sur inscription individuelle obligatoire,

pour les consistoriaux siégeant en Assemblée

auprès de la réception de l'EPG, par téléphone le matin au 022.552.42.10 ou par courriel à

karin.andersen@protestant.ch **déla**i d'inscription **lundi 8 juin à midi**

pour toutes les autres personnes

inscription individuelle contenant les nom, prénom et numéro de téléphone

Nota bene

Sur demande des autorités sanitaires cantonales, l'EPG doit pouvoir indiquer quels contacts étroits ont eu lieu lors de rassemblements, et ce jusqu'à 14 jours après l'événement.

Passé ce délai, les données et coordonnées recueillies spécifiquement pour accéder à la cathédrale pendant la session de juin 2020 du Consistoire seront détruites sans avoir pu servir à un autre usage que celui pour lequel elles ont été récoltées.



Entrée dans la Cathédrale depuis la cour Saint-Pierre

Un dispositif à l'entrée est mis en place pour

- garantir le respect des distances de sécurité de 2 mètres
- contrôler les inscriptions
- prendre note des présences pour les membres de l'Assemblée - *pas de signature de liste de présence*

Les portes sont laissées ouvertes pour éviter d'utiliser les poignées.

Matériel d'hygiène et sanitaire à disposition

gants, masques et gel hydroalcoolique : à l'entrée

gel hydroalcoolique : à plusieurs endroits et sur les lutrins

Le port de gants et de masques n'est pas obligatoire, sauf pendant la prise de parole au micro où le port du masque est requis.

Placement

Les places assises se trouvent aux extrémités de chaque banc (voir image ci-contre)

L'accès et la sortie du banc se font par le même côté que la place occupée.

Des zones sont dédiées à chaque catégorie de participants.

Leur accès est contrôlé et restreint aux places disponibles en fonction de leur espace délimité.



Visibilité : La distance entre certaines places et le chœur étant importante, chacune et chacun peut s'équiper de jumelles afin d'être en mesure de suivre les débats de manière optimale.

Accès wifi : Le point d'accès WIFI de la cathédrale ne permet pas d'avoir une connexion optimale selon l'emplacement où l'on est assis et il est conseillé de prévoir sa propre connexion 3G ou 4G sur smartphone ou ordinateur portable.

Prises de parole des membres de l'Assemblée

Les membres de l'Assemblée demandent la parole en levant la main et attendent leur tour en restant assis à leur place.

Pour prendre la parole au micro, il est obligatoire de :

- se désinfecter les mains avant d'accéder au lutrin
- porter un masque en parlant (afin d'éviter de répandre des postillons sur le lutrin et le micro)
- se désinfecter à nouveau les mains avant de regagner sa place.



Pause et Pique-nique (30 minutes)

RAPPEL : il est strictement interdit de boire et de manger à l'intérieur de la Cathédrale.

Quatre portes de sortie sont prévues, et chacun sort par la porte qui lui aura été indiquée en fonction de l'endroit où il sera assis.

Les cornets de pique-nique réservés préalablement sont pris individuellement à la sortie de la cathédrale..

Nettoyage

Un produit nettoyant et désinfectant ainsi qu'un essuie-tout sont à disposition aux **toilettes** et il est recommandé de s'en servir pour nettoyer les cuvettes avant et après l'utilisation.

Les sièges, poignées, tables, pupitres, lutrins, micros, etc. sont nettoyés entre les deux jours de session.

6 juin 2020

Le Conseil du Consistoire

